



# LETTRE AUX ACTIONNAIRES

## DU COMPARTIMENT GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS DE LA SICAV GROUPAMA SELECTION

Paris, le 17 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire du compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS de la SICAV GROUPAMA SELECTION

(Codes ISIN : FR0000029902, FR0013327061, FR0013326485, FR0013327731, FR0014009F14, FR0014005831, FR0014005849, FR0014009F22, FR00140066R6 et FR00140086O1).

### Quels changements vont intervenir sur votre compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS ?

Nous vous informons de plusieurs changements à venir sur le compartiment GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS de la SICAV GROUPAMA SELECTION touchant à sa dénomination, au libellé de ses différentes catégories d'actions ainsi qu'à ses frais.

#### **1. Changement de dénomination de votre fonds et du libellé des différentes catégories d'actions**

Le Conseil d'administration de la SICAV GROUPAMA SELECTION dont votre fonds est un compartiment a, en date du 15 décembre 2023, pris la décision de modifier la dénomination de votre fonds GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS qui devient **GROUPAMA CONVICTIONS**.

Le libellé des différentes catégories d'actions de votre fonds est également modifié de la façon suivante :

Code ISIN	Ancien libellé des catégories d'actions	Nouveau libellé des catégories d'actions
FR0014005831	E1	E1C
FR0014005849	E2	E2C
FR0014009F22	E3	E3C
FR0014009F14	E	EC
FR00140066R6	F2	F2D
FR00140086O1	F	FD
FR0013326485	G	GA
FR0013327061	M	IC
FR0000029902	N	NC
FR0013327731	R	RC

Ce changement de dénomination de votre fonds et du libellé des catégories d'actions interviendra le **24 juin 2024**.

## 2. Changements affectant les frais de votre fonds

### Mise en place d'une commission de surperformance :

Par une information datée du 27 mars 2023, nous vous informions que le Conseil d'administration de la SICAV GROUPAMA SELECTION dont votre fonds est un compartiment avait, en date du 16 décembre 2022, pris la décision de mettre en place une commission de surperformance sur certaines catégories d'actions de votre fonds.

Cette commission, calculée sur la base d'un taux de 10% de la surperformance par rapport à la performance de l'indicateur de référence de votre fonds composé à 50% du MSCI World couvert en Euro clôture (dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate clôture (coupons réinvestis), a été mise en place depuis le 28 avril 2023.

A compter du **24 juin 2024**, de nouvelles catégories d'actions seront concernées par la mise en place de cette commission de surperformance de 10% à savoir :

Catégories d'actions	Code ISIN	Souscripteurs concernés
NC (anciennement « N »)	FR0000029902	Ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support de contrat d'assurance-vie en unités de compte

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération entrera en vigueur le **24 juin 2024**.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements affectant les frais de votre fonds, et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier.**

### Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques




**Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre compartiment de SICAV ?**

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT		APRES
<b>Dénomination</b>	GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS		GROUPAMA CONVICTIONS
<b>Libellé des catégories d'actions</b>	FR0014005831	E1	E1C
	FR0014005849	E2	E2C
	FR0014009F22	E3	E3C
	FR0014009F14	E	EC
	FR00140066R6	F2	F2D
	FR00140086O1	F	FD
	FR0013326485	G	GA
	FR0013327061	M	IC
	FR0000029902	N	NC
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance</b>	<u>Catégorie d'actions N :</u> Néant		<u>Catégorie d'actions NC :</u> 10% de la surperformance par rapport à l'indice composite de référence 



**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet de la SICAV GROUPAMA SELECTION, qui sera disponible sur notre site Internet, [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com), à compter du **24 juin 2024**.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.